

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Qualité de ville, qualité de vie*

Délibération n° : 504

Commission : Aménagement - Urbanisme - Economie

Dossier : 191136

Direction en charge : Mission Foncier

Objet : Quartier du Marais – Désaffectation et déclassement puis vente d'un terrain à la SCI Le Mille -
Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 29/11/2019

Compte rendu affiché le : 10/12/2019

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Olivier LONGEON, Mme Stéphanie MOREAU (présente jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Nadia SEMACHE, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL (présent jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Geneviève ALBOUY, M. Georges ZIEGLER, M. Anaclet NGAMENI, Mme Patricia CHARREL

Absents-Excusés :

M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (pouvoir à M. André FRIEDENBERG)

Absents :

Mme Pascale MARRON; M. Serge HORVATH; M. Gabriel DE PEYRECAVE; Mme Raphaëlle JEANSON

Politique : *Qualité de ville, qualité de vie*

Délibération n° : 504

Commission : Aménagement - Urbanisme - Economie

Dossier : 191136

Direction en charge : Mission Foncier

Objet : Quartier du Marais – Désaffectation et déclassement puis vente d'un terrain à la SCI Le Mille -
Approbation.

□ **Rappel et Références :**

La Société Civile Immobilière (SCI) le Mille souhaite acquérir un petit terrain appartenant à la Ville de Saint-Étienne en vue de l'intégrer au parking existant qu'elle souhaite réaménager en périphérie de l'immeuble « le Millénium » situé 1 rue de la Presse à Saint-Étienne. Ce terrain fait partie du domaine public communal.

□ **Motivation et Opportunité :**

La circulation interne du parking serait facilitée par l'intégration, dans son périmètre, de ce terrain d'une surface de 97 m². De petite taille, ce terrain n'a aucune utilité pour la Ville. Préalablement à sa cession, il est nécessaire de constater sa désaffectation et de prononcer son déclassement du domaine public communal.

□ **Contenu :**

Par promesse unilatérale d'achat en date du 18 octobre 2019, la SCI le Mille représentée par son gérant, M. Patrice VILLE, s'est engagée à acheter auprès de la Ville de Saint-Étienne un terrain de 97 m² limitrophe à la parcelle d'assiette de la copropriété « le Millénium » en vue de l'intégrer au parking qu'elle a pour projet de construire.

Le prix de vente, conforme à l'estimation du pôle domanial en date du 23 octobre 2019, s'élève à 100 €/le m² soit 9 700 € au total.

La vente sera reçue par Maître Courtet, notaire à Saint-Étienne, 8 place de l'hôtel de Ville. Les frais de vente et de géomètre seront pris en charge par l'acquéreur.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Étienne

□ **Point Financier :**

◦ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

◦ Coût total annuel fonctionnement TTC : Recette : 9 700€

dont personnel mis en oeuvre :

◦ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement	9 700€					
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- constater la désaffectation et prononcer le déclassement du terrain, situé en limite du n°1 rue de la Presse, vendu à la SCI le Mille,
- approuver la vente de ce terrain à la SCI le Mille aux conditions de la promesse ci- annexée,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer l'acte notarié à intervenir lequel sera reçu par Maître Courtet, Notaire à Saint-Étienne, 8 place de l'hôtel de Ville.

Décision : Proposition adoptée	Imputation budgétaire Chapitre 77 Article 775 BP 2020
Résultat du vote : 53 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	
	Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjointe déléguée
	Christiane JODAR